



Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) - Haute-Corse

Dernière modification le 10 décembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [04 95 32 19 30](tel:0495321930) (tel:0495321930)

Fax : [04 95 34 13 48](tel:0495341348) (tel:0495341348)

Courriel : sdap2b@culture.gouv.fr (mailto:sdap2b@culture.gouv.fr)



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

2 rue de la Paroisse, place du Donjon
20200 Bastia

Missions

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) a une vocation fondée sur trois grandes missions : conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité ; contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés ; assurer la conservation des monuments historiques. Les responsables des UDAP sont en général des architectes et urbanistes de l'État (AUE) portant le titre d'architectes des bâtiments de France (ABF).

Responsable(s)

- **Chef de service, architecte des Bâtiments de France**
Alain BECMEUR